

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, Mme Catherine GASTÉ, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE, conseillers municipaux.

Procurations : néant

Absents excusés : néant

Absents non excusés : M. MALLET Franck

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 octobre 2020.

OBJET : FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Vu l'avis favorable n°2020/AV/699 du Comité Technique Paritaire en date du 08/10/2020,

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoints administratifs	adjoint administ. princ. 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint administ. princ. 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteurs	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Attachés	attaché principal	100 %
	attaché hors classe	
Administrateurs	administrateur hors classe	
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoints techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieurs	ingénieur principal	
	ingénieur en chef de classe normale	
	ingénieur en chef de classe except.	
FILIERE DE POLICE		
Gardes-champêtres	garde-champêtre chef	
	garde-champêtre chef principal	
Chefs de service de police municipale	chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100 %
Agents sociaux	agent social principal 2 ^{ème} classe	
	agent social principal 1 ^{ère} classe	
Auxiliaires de soins	auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	
	auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	
Auxiliaires de puériculture	auxiliaire de puér. principal de 2 ^{ème} classe	
	auxiliaire de puér. principal de 1 ^{ère} classe	
Educateurs de Jeunes Enfants	éducateur principal de jeunes enfants	
Assistants socio-éducatifs	assistant socio-éducatif principal	
Puéricultrices	puéricultrice de classe supérieure	
Puéricultrices cadres de santé	puéricultrice cadre supérieur de santé	
Infirmiers	infirmier de classe supérieure	
Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	
	infirmier en soins généraux hors classe	
Assistants médo-techniques	assistant médo-tech. classe supérieure	
Sages-femmes	sage-femme de classe supérieure	
	sage-femme de classe exceptionnelle	
FILIERE SPORTIVE		
Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	opérateur des APS	
	opérateur qualifié des APS	
	opérateur principal des APS	
Educateurs des Activités Physiques et Sportives	éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	
	éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	
Conseillers des Activités Physiques et Sportives	conseiller principal des APS 2 ^{ème} classe	
	conseiller principal des APS 1 ^{ère} classe	
FILIERE CULTURELLE		
Adjoints du Patrimoine	adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	

	adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	
Assistants de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	
	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	
Conservateurs de bibliothèque	conservateur de bibliothèque en chef	
Conservateurs du patrimoine	conservateur du patrimoine en chef	
Professeurs d'enseignement artistique	professeur d'enseignement artistique hors classe	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	directeur d'établissement d'enseignement artistique 1 ^{ère} catégorie	
FILIERE ANIMATION		
Adjoints d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	
	adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	
Animateurs	animateur principal de 2 ^{ème} classe	
	animateur principal de 1 ^{ère} classe	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte les taux de promotion ci-dessus énumérés.**

Fait et délibéré le 14 octobre 2020,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 M. Benjamin BEYSSAC.



Certifié exécutoire compte tenu de
 La transmission en Préfecture le : 16/10/2020
 La publication le : 16/10/2020
 Le Maire :

